

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 14.02.2009

Date d'impression : 14.02.2009

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **N-Isopropylbenzylamine**

Code du produit B23243

Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
Zeppelinstrasse 7
D-76185 Karlsruhe / GermanyE-mail: gcat@matthey.com
www.alfa-chemcat.comService chargé des renseignements : Département sécurité du produit
Renseignements en cas d'urgence : Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xi Irritant

Indications particulières sur le danger pour

l'homme et l'environnement:

Système de classification :

HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1
FIRE	2
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 1

Inflammabilité = 2

Réactivité = 1



Attention

3.2/2 - Provoque une irritation cutanée.

3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.

3.8/3 - Peut irriter les voies respiratoires.

Attention

2.6/4 - Liquide combustible.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir étiquette).

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Éléments d'étiquetage SGH

Prévention:

Intervention:

Stockage:

Élimination:

3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Désignation (No. CAS)

Codé(s) d'identification

No. EINECS :

N-Isopropylbenzylamine (CAS# 102-97-6): 100%

203-067-6

4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Demander immédiatement conseil à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Indications complémentaires :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

(suite page 2)

Nom du produit **N-Isopropylbenzylamine**

(suite de la page 1)

Préventions des incendies et des explosions:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

néant

Indications complémentaires :

Aucune donnée

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire :

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection des mains :

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Matériau des gants

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Protection des yeux :

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Protection du corps :

Lunettes de protection.

Protection du visage

Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme : liquide
Odeur : non déterminé

Modification d'état : non déterminé
Point de fusion : 199-201°C
Point d'ébullition : non déterminé
Température et début de la sublimation :

Point d'éclair : 87°C

Température d'inflammation : Non déterminé

Température de décomposition : Non déterminé

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosivité :
inférieure : Non déterminé
supérieure : Non déterminé

Pression de vapeur : Non déterminé

Densité à 20°C: 0,89 g/cm³

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Substances à éviter :

Agents d'oxydation

Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Gaz nitreux.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux :

Effet d'irritation.

Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.
Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

12 Informations écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation :

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.02.2009

Révision: 14.02.2009

Nom du produit *N-Isopropylbenzylamine*

(suite de la page 2)

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : Aucun(e)

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :
Classe IMDG/GGVmer : Aucun(e)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
Classe ICAO/IATA : Aucun(e)

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant

Phrases R : 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases S : 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
37 Porter des gants appropriés.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact :

Paul V. Connolly

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)